



la science pour la vie, l'humain, la terre

DIFA/Service des Achats 147,
rue de l'Université 75338
PARIS Cedex 07

Conseil en orientation professionnelle Auvergne-Rhône-Alpes Clermont

Question 1

Pourriez-vous préciser si le conseiller suppléant doit être nommément identifié (identité, CV, qualifications) dès le dépôt de la candidature ou de l'offre, ou si sa désignation n'intervient qu'en cas de défaillance du titulaire ?

Réponse :

Le conseiller remplaçant peut n'être désigné qu'en cas de défaillance du conseiller dédié, et proposé à INRAE dans un délai de 21 jours en lui communiquant son nom et ses titres (article 15 du cahier des clauses particulières)

Question 2

Dans le cas d'un acte d'engagement (ATTRI1) signé manuscritement conformément à l'article 13.4 du RC, quel délai est accordé pour la réception de l'original signé par courrier postal après le dépôt dématérialisé de l'offre ?

Réponse :

Dans le cas d'un acte d'engagement signé par voie manuscrite, l'original ne doit être envoyé que par l'attributaire, et le délai sera convenu ensemble après l'attribution.

Les offres ne doivent être déposées que de façon dématérialisée, exception faite des éventuelles copies de sauvegarde.

Mis en ligne le 18 août 2026

Le service des achats d'INRAE